



Préavis et rupture d un contrat à durée déterminée

Par **morinp**, le **20/06/2010** à **19:58**

Bonjour,

je loue à une étudiante un studio au sein de ma résidence principale.Le contrat stipule que le bail prend fin le 1er juillet.J ai simplement avisé ma locataire oralement que je ne souhaite pas reconduire le bail.Cette dernière refuse de quitter les lieux,arguant que je ne lui ai pas donné de préavis.

D'où ma question,dans le cas d une location(par contrat à durée déterminée) de meublé au sein d une résidence principale doit on aviser le locataire de la fin du bail par un préavis?

merci d avance